

Echec de la politique Ministérielle en matière de spectacle vivant : dégât collatéral à la DMDTS.

Pour redorer son blason auprès des professionnels du spectacle vivant, notre Ministre a diligenté une réforme/refonte de l'organisation de la DMDTS.

Médiatisée à l'outrance, cette vaste opération de communication surprend et ne manque pas de laisser dubitatif quant à sa finalité.

Quelle est la justification de cette réforme ? Rendre plus visible, auprès des professionnels, la politique ministérielle en faveur du spectacle vivant, politique jugée aujourd'hui trop transversale ?

Les organisations syndicales avaient reçu l'assurance (lors du précédent CTP de la DMDTS) que l'on prendrait le temps de consulter tous les personnels sur cette réforme en cours.

Mais force est de constater que depuis le discours prononcé par le Ministre le 13 juin sur le sujet, le calendrier s'est tout à coup emballé sans qu'on sache exactement pourquoi.

En fait, l'air est bien connu, plus cela change et plus c'est la même chose, c'est à dire le mépris du dialogue social! La CFDT-Culture proclame depuis des mois que le CTPM est devenu une simple chambre d'enregistrement, que le ministre et son administration n'ont que faire des positions des organisations syndicales et que tous les textes passent à la hussarde. **Force est de constater que le CTP de la DMDTS est lui aussi vidé de tout ce qui fait la richesse du paritarisme.**

Mais nous ne sommes plus isolés aujourd'hui sur ce constat et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Plus les organisations syndicales seront nombreuses à se retrouver sur un syndicalisme de construction et d'opposition, plus les agents du ministère seront gagnants, plus l'avenir des services sera un véritable enjeu de négociation.

Une fois de plus, le projet sera bouclé dans l'urgence pendant la période des vacances estivales. **Cette réforme va passer comme un rouleau compresseur sur les agents de la DMDTS**, elle ne manquera pas au passage d'en « écraser » quelques uns qui « ne se retrouveront pas » dans le nouvel organigramme de la DMDTS.

En ces temps d'austérité budgétaire et de raréfaction des emplois publics, le Ministère va désigner 4 délégués et mettre en place 4 délégations avec les équipes nécessaires... standing et affichages obligent !! C'est pour le moins affligeant et coûteux...pour remettre un peu de verticalité dans une politique !!

N'y a-t-il pas mieux à faire en matière de créations de postes ?... au moment où justement on en refuse là où de criants besoins existent.

Par ailleurs, ce concept de direction/délégation est particulièrement novateur en matière d'organisation administrative. Il nous questionne sur le partage des rôles et du pouvoir hiérarchique entre le directeur et les 4 délégués. La question de la nomination des 4 délégués reste aussi posée lorsque l'on regarde l'article 1^{er} du décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 dit : « Les délégués généraux et les délégués sont placés directement sous l'autorité du ministre ».

Suite à l'assemblée générale du personnel qui se tiendra mardi 27 juin, **la CFDT-Culture vous communiquera d'autres réflexions à propos de la réforme.**

Certains nous reprochaient de pratiquer « la politique de la chaise vide ». Nous espérons que désormais, il y aura de nombreuses chaises vides du côté de la parité syndicale !! Tenter de vouloir démontrer qu'il faudrait siéger, par principe, dans des instances reconnues comme de simples chambres d'enregistrement, relève d'une gymnastique ubuesque.

Dans cette cacophonie politique et ce refus d'entendre les personnels, les 3 représentants de la CFDT-Culture ne siégeront pas au CTP de la DMDTS prévu le 21 juillet 2006.